

Thierry COURILLON

Père de famille, Citoyen, Ingénieur Procédés travaillant en tant qu'Ingénieur conseil pour des missions ponctuelles de renfort chez des grands donneurs d'ordre (RHODIA, AREVA, ALSTOM,...) soit en direct soit par l'intermédiaire de cabinets de conseil spécialisé, j'ai décidé de prendre la plume afin de faire part de mon expérience passée sur des projets similaires, même si ces derniers projets furent de moindre envergure.

contact //

Thierry COURILLON

Adresse 6 rue Croix
52130 VOILLECOMTE

Tél. +33 666 835 041

Email Thy.courillon@orange.fr

« ANALYSE DU « PROJET DE SCHÉMA » ÉDITÉ PAR LE PRÉFET DE LA MEUSE »

Outre les problèmes liés au chantier proprement dit, et suite à un examen approfondi des données disponibles, j'ai analysé le document réalisé par la préfecture de la Meuse sur les incidences du projet Cigéo en Haute-Marne et Meuse.

Après de nombreuses lectures, et sauf erreur de ma part, le schéma directeur proposé par le préfet de la Meuse me semble incomplet, les données ayant servi de base me semblant sous-estimées, et surtout les hypothèses ayant servi de base à ce travail n'étant pas explicitées.

Je détaille ci-après mes réflexions, en prenant un certain nombre des éléments qui me « chiffonnent ».

// Points à approfondir

1. Pourquoi se limiter à ces deux départements ? Neufchâteau, Grand qui sont dans les Vosges sont situées à égale distance du centre que Saint-Dizier, et sont même plus proche que Chaumont, par ailleurs, en ce qui concerne la ressource en eau, ces communes pourraient également être mises à contribution, surtout en ce qui concerne des captages d'eaux de ruissellement.
2. Autres oubliées, les communes sises entre Wassy et Montier en Der (Frampas, Voillecomte...) qui seront elles aussi potentiellement touchées car elles sont également sises à moins de 50km du projet.
3. L'impact routier prévu de 200 camions par jour, jugé « acceptable » par le préfet résidant en Meuse, est pour moi inacceptable en l'état, car ces PL circuleront dans des villages jusqu'à présent tranquilles, et les risques de collisions seront accrus, les camions respectant rarement les limitations de vitesse. Habitant en effet Voillecomte, et ma demeure étant située sur la route reliant WASSY au lac du DER, j'ai en effet pu constater cet été et l'été dernier que les camions d'agrégats travaillant à livrer des matériaux sur le chantier du futur casino roulaient assez vite, sans respecter non plus les arrêts au niveau des croisements (et tant pis pour les voitures qui auraient voulu passer à ce moment là...)
4. L'impact concernant les véhicules légers est estimé à 1000 voitures/Jour, or cela est insuffisant si l'on considère les chiffres initiaux de 2200, puis 2700 personnes, à moins de très bien développer le covoiturage, alors qu'en sera-t-il si ces effectifs sont doublés ?

5. L'impact sur les ressources en eau, estimé par le préfet entre 500 et 1000 m³, est également sous évalué, une personne consommant entre 100 et 150 litres par jour, nous pouvons estimer que la consommation du site serait comprise entre 220 et 405 m³ par jour, et ce pour les seuls besoins humains, besoins auxquels nous devrions ajouter le besoin de nettoyage, de préparation de repas, ... Et si nous prenons les chiffres extrapolés à partir de l'EPR, nous les doublons, ce qui fera exactement les besoins estimés, et que restera-t-il pour les travaux ? pour le génie civil ? Autre question : pourquoi ne pas avoir pris en compte les capacités des Vosges ?

6. Autres questions pour l'instant sans réponse :
- Quels sont les effectifs prévus pour les travaux de génie civil annexes ? train ? Canal ?
 - Pourquoi limiter le très haut débit seulement aux communes limitrophes ? demande de l'étendre jusque Montier en Der et Neufchâteau
 - Pourquoi ne pas utiliser le Retour d'Expérience de l'EPR pour estimer au mieux les besoins ?
 - Sur quelles bases les chiffres donnés ont-ils été déterminés ?
 - Gestion des déchets sur le site ?
 - Mise en place d'un compte pro-rata pour gérer les toilettes, la cantine, parkings, la sécurité des bases vies...

Tous les estimatifs ayant servi de base me semblent donc sujets à caution, l'exemple très récent de l'EPR étant là pour nous le rappeler. Les conditions de travail des salariés étrangers de l'EPR sont déplorables, et il faut éviter que cela ne se reproduise sur le site de Cigéo.

Afin d'être certain que les bons choix seront faits pour la population locale, je propose qu'une structure de suivi citoyenne soit mise en place. Cette structure aurait plusieurs missions :

- Approbation des choix techniques annexes au projet (routes, parkings, eau...)
- Gestion des conditions de vie des travailleurs extérieurs
- Gestion du fonds 1% logement pour l'ensemble des entreprises (payé en sus du 1% précédent et toujours financé par le donneur d'ordre)
- Audit sécurité sur le site

Par ailleurs, en parallèle, création d'une « maison de conseil » sur le site même du chantier, cette maison gérant tous les problèmes d'accueil d'orientation... générés par ce chantier :

- Présence de traductrices / traducteurs
- Personnels indépendant pour des inspections de sécurité
- Regroupement de tous les organismes officiels pouvant aider à l'orientation des salariés évoluant sur Cigéo. ■

C O N C L U S I O N

Ne pouvant avoir connaissance des données de base ayant servi à la rédaction du « projet de schéma » il ne m'est point possible d'effectuer une analyse approfondie de la situation. Cependant, mon expérience des chantiers, ajoutée à une tendance actuelle récurrente qui est de minimiser les problèmes, m'incite à penser que seule la partie émergée de l'iceberg nous est ici présentée.

Je souhaite donc :

1. Que toutes les hypothèses de travail ayant servi à la réalisation de ce document soient communiquées à la population locale.
2. Que les éléments quantitatifs chiffrés nous soient présentés
3. Qu'une commission de citoyen locaux soit chargée de l'examen de ces données et puisse donner son aval sur les choix qui seront faits

Encore une fois, habitant à proximité du futur centre, et bien que très favorable à son implantation, je ne souhaite pas que sa mise en œuvre ne soit QUE problèmes pour la population locale, mais que cette dernière soit totalement impliquée et puisse bénéficier de ses retombées.

Sources d'informations :

- Schéma interdépartemental de développement du territoire Meuse/Haute-Marne (version 2.6 du 21 mars 2013)
- Les cahiers d'acteur précédents
- Plaquette EDF « EPR FLAMMANVILLE 3 GUIDE DES SALAIRES DU CHANTIER »
- Article de « la tribune » en date du 16/07/2013 « EPR Flammanville : le chantier progresse et les ennuis commencent pour Bouygues » (www.latribune.fr)
- Article de « Libération » en date du 27/06/2013 « Forts soupçons de travail illégal sur le chantier de l'EPR de Flammanville » (www.liberation.fr)
- Drakkaronline « EPR de Flammanville : EDF revoit à la hausse le pic d'effectifs prévu » en date du 24/02/2011 (www.drakkaronline.com)
- Articles divers sur <http://groupes.sortirdunucleaire.org/chantier-de-l-epr-a-flammanville>
- « comment Bouygues exploite ses salariés du nucléaire » (www.bastamag.net)
- Article de Ouest France : « EPR : la grande solitude des travailleurs étrangers » (www.ouest-france.fr)
- France Soir « Chantier de Flammanville – Un travailleur sur trois vient... des pays de l'Est » (www.francesoir.fr/actualite/economie)
- Articles divers sur <http://energo.blog.fr/2009/10/14>
- Article de « la tribune » en date du 03/12/2012 « Flammanville : le coût de l'EPR s'envole à 8,5 milliards d'euros » (www.latribune.fr)
- Le Monde : « L'EPR, chronique d'un chantier qui s'enlise » en date du 31/08/2011, mis à jour en date du 04/12/2012 (www.lemonde.fr)
- Le Monde : « Chantier de l'EPR de Flammanville : l'ASN accuse Bouygues » en date du 24/06/2011, (www.lemonde.fr)

